



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 septembre 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, messieurs les conseillers Joseph De Sylva, vice-président et Richard Côté et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-1467

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 10 septembre 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2008-1468

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - 36 613,90 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 37 - 417 150,19 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 35 - 4 528,54 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 34 - 206 829,09 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 37, la liste des réquisitions numéro 35 et la liste des embauches numéro 34 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	36 613,90 \$	8 au 12 septembre 2008
Liste PD numéro 37	Pièces de comptes à payer	417 150,19 \$	8 au 12 septembre 2008
Liste des réquisitions numéro 35	Pièces de comptes à payer	4 528,54 \$	8 au 12 septembre 2008
Liste des embauches numéro 34	Embauche de personnel temporaire	206 829,09 \$	1 ^{er} au 5 septembre 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1469 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-35
POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 10 SEPTEMBRE 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-35 d'un montant de 2 715 109,96 \$ pour la période du 4 au 10 septembre 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1470 **SOUSSION 2008 SP 235 - LASERNETWORKS - ENTRETIEN DES
IMPRIMANTES LASER HP - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION -
TOTAL ANNUEL APPROXIMATIF DE 102 129,30 \$ - CONTRAT DE DEUX ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lasernetworks inc, 1000, rue Saint-Antoine Ouest, Bureau 321, Montréal, Québec, H3C 3R7 pour l'entretien de son parc d'imprimantes laser pour une période de deux ans, incluant la fourniture de cartouches ré-usinées, débutant le 18 octobre 2008 et se terminant le 17 octobre 2010 au prix unitaire de 0,0104 \$ par page, excluant les taxes, pour les cartouches ré-usinées (coût total approximatif de 204 258,60 \$ pour deux ans, incluant les taxes), le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2009 et 2010 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-554-58946	19 521,06 \$	Infrastructures - Entretien - Équipement informatique
04-13493	904,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1471 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-35 - 189 543,97 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-35 d'un montant de 189 543,97 \$ pour la période du 1^{er} au 5 septembre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1472* **RÈGLEMENT NUMÉRO 293-1-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2005 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 50 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LES HAUTEURS, PHASE 9 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 293-1-2008 modifiant le règlement numéro 293-2005 dans le but d'y attribuer une somme de 50 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Les Hauteurs, phase 9.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1473* **RÈGLEMENT NUMÉRO 308-1-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2005 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 75 000 \$ POUR PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DOMAINE LORRAIN, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 308-1-2008 modifiant le règlement numéro 308-2005 dans le but d'y attribuer une somme de 75 000 \$ pour payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine Lorrain, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1474* **RÈGLEMENT NUMÉRO 324-1-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2006 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 145 000 \$ POUR PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DOMAINE LORRAIN, PHASES 3B ET 3C - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 324-1-2008 modifiant le règlement numéro 324-2006 dans le but d'y attribuer une somme de 145 000 \$ pour payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine Lorrain, phases 3B et 3C.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1475* **RÈGLEMENT NUMÉRO 494-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 75 000 \$ POUR PAYER LES FRAIS RELATIFS À LA MISE EN PLACE DES ÉLÉMENTS CONTENUS AU PLAN D'ACTION NÉCESSAIRE À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLAN DE STATIONNEMENT LOCAL DE LA PARTIE CENTRALE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 494-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 75 000 \$ pour payer les frais relatifs à la mise en place des éléments contenus au plan d'action nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan de stationnement local de la partie centrale du secteur de Buckingham.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1476 **SOUSSION 2008 SI 175 - CONSTRUCTION LARIVIÈRE LTÉE - RÉFECTION DES FACADES - CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-RAYMOND - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 36 797,25 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Larivière Ltée, 640, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour les travaux de réfection des façades au centre communautaire Saint-Raymond pour un montant total de 36 797,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 septembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80007-001-58947	35 167,25 \$	Centre communautaire Saint-Raymond - Réparations
04-13493	1 630,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1477 **SOUSSION 2008 SP 200 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION PARTIELLE DE RUES 2008 - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 73 368,75 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour effectuer la surveillance des travaux de réfection partielle de rues en 2008 au montant total de 73 368,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 août 2008, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

La firme Dessau est autorisée à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

De plus, la firme Dessau est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-019-58948	70 118,75 \$	Honoraires professionnels - Génie - Travaux de mégarapiéçage
04-13493	3 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1478

**SOUSSION 2008 SP 221 - GROUPE TNT MERCERON INC. - RÉFECTION DU
TABLIER ET DES GLISSIÈRES DU PONT DUFRESNE - SERVICE D'INGÉNIERIE
- 165 000,68 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-
BLANCHE - RICHARD CÔTÉ ET YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe TNT Merceron inc., 600, boulevard Roland-Godard, Saint-Jérôme, Québec, J7Y 4C5 pour les travaux de réfection du tablier et des glissières du pont Dufresne au montant total de 165 000,68 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30386-007-58949	157 691,68 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Pont Dufresne
04-13493	7 309,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1479

**SOUSSION 2008 SP 225 - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - RÉFECTION
DES RUES 2008 - GROUPE 2 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 2 075 021,96 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de réfection des rues – Groupe 2, soit dans les secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 2 075 021,96 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 septembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30201-004-58950	618 105,14 \$	Réfection du réseau routier - Réseau routier
06-30456-001-58951	400 000,00 \$	Asphaltage des chemins en gravier - Asphaltage
06-30440-018-58952	90 000,00 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Chemin Lebaudy
06-30440-017-58953	360 000,00 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Bordure - Boulevard Lorrain
06-30440-016-58954	185 000,00 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Rue Asselin
06-30440-012-58955	240 000,00 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Trottoir sur la rue Gamelin
06-30440-007-58956	90 000,00 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Rue Harcourt-Church
04-13493	91 916,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30440-009	360 000 \$		Amélioration du réseau routier - Pavage - Bordure - Cité-des-Jeunes
06-30440-009	240 000 \$		Amélioration du réseau routier - Pavage - Bordure - Cité-des-Jeunes
06-30440-017		360 000 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Bordure - Boulevard Lorrain
06-30440-012		240 000 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Trottoir sur la rue Gamelin

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1480* RÈGLEMENT NUMÉRO 495-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 820 000 \$ POUR FINANCER LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS 2008-2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 495-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 4 820 000 \$ pour financer le programme AccèsLogis 2008-2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1481* AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 5 JUILLET 2005 CONCERNANT LE PROJET DOMAINE LORRAIN, PHASE 2 ET AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2005-1054 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 5 juillet 2005 par la résolution numéro CM-2005-629 concernant le projet domiciliaire Domaine Lorrain, phase 2;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2005-629 et l'entente intervenue prévoient le remboursement d'une quote-part municipale relative à l'enfouissement des utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux réalisés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2005-629 et à l'entente approuvée le 5 juillet 2005 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 5 juillet 2005 concernant le projet Domaine Lorrain, phase 2 afin de modifier le montant de la quote-part municipale indiquée à l'article 7a.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2005-1054 en date du 29 juin 2005 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2005-629 en date du 5 juillet 2005 afin d'augmenter le montant remboursable de 380 000 \$ à une somme totale de 455 000 \$ net de ristourne, et ce, à même le règlement numéro 308-2005 et son amendement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville relié à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet résidentiel du domaine Lorrain, phase 2, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 308-1-2008 prévu à cette fin par les autorités compétentes, et ce, jusqu'à concurrence de 75 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 75 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 308-1-2008	75 000 \$	Quote-part - Enfouissement des réseaux d'utilités publiques - Projet Domaine Lorrain, phase 2

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 308-1-2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1482*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 25 AVRIL 2006 CONCERNANT LE PROJET LES HAUTEURS, PHASE 9 ET AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-499 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 25 avril 2006 par la résolution numéro CM-2006-340 concernant le projet domiciliaire Les Hauteurs, phase 9;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2006-340 et l'entente intervenue prévoient le remboursement d'une quote-part municipale relative à l'enfouissement des utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux réalisés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2006-340 et à l'entente approuvée le 25 avril 2006 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 25 avril 2006 concernant le projet Les Hauteurs, phase 9 afin de modifier le montant de la quote-part municipale indiquée à l'article 7a.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-499 en date du 12 avril 2006 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2006-340 en date du 25 avril 2006 afin d'augmenter le montant remboursable de 170 000 \$ à une somme totale de 220 000 \$ net de ristourne, et ce, à même le règlement numéro 293-2005 et son amendement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville relié à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Les Hauteurs, phase 9, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 293-1-2008 prévu à cette fin par les autorités compétentes, et ce, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 50 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 293-1-2008	50 000 \$	Quote-part - Enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 293-1-2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1483*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 6 JUIN 2006 CONCERNANT LE PROJET DOMAINE LORRAIN, PHASES 3B ET 3C ET AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-785 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 6 juin 2006 par la résolution numéro CM-2006-495 concernant le projet domiciliaire Domaine Lorrain, phases 3B et 3C;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2006-495 et l'entente intervenue prévoient le remboursement d'une quote-part municipale relative à l'enfouissement des utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux réalisés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2006-495 et à l'entente approuvée le 6 juin 2006 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 6 juin 2006 concernant le projet Domaine Lorrain, phases 3B et 3C afin de modifier le montant de la quote-part municipale indiquée à l'article 7a.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-785 en date du 31 mai 2006 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2006-495 en date du 6 juin 2006 afin d'augmenter le montant remboursable de 90 000 \$ à une somme totale de 235 000 \$ net de ristourne, et ce, à même le règlement numéro 324-2006 et son amendement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville relié à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Domaine Lorrain, phases 3B et 3C, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 324-1-2008 prévu à cette fin par les autorités compétentes, et ce, jusqu'à concurrence de 145 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 145 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 324-1-2008	145 000 \$	Quote-part - Enfouissement des réseaux d'utilités publiques - Projet Domaine Lorrain, phases 3B et 3C

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 324-1-2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1484

PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « LA NUIT DES SANS-ABRI » - 17 OCTOBRE 2008

CONSIDÉRANT QU'une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 17 octobre 2008 dans 20 villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la soirée;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « La nuit des sans-abri » qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette le 17 octobre 2008 entre 19 h et 2 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, et ce, selon la condition suivante :

- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71526-134	300 \$	Transport - Équipement et ameublement - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1485

SUBVENTION DE 1 200 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER LE MOULIN DES PIONNIERS - SOUPER DU JOUR DE L'AN - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier Le Moulin des pionniers, à l'attention de madame Suzanne Belleville, 100, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour l'organisation de la soirée du Jour de l'An 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	400 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11411-972	400 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
11410-972	400 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11411-694	500 \$		Luc Angers - Des Promenades - Articles Promotionnels
11411-972		500 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1486

SOUMISSION 2008 SP 186 - 130247 CANADA INC. PAVAGE INTER CITÉ - AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SOCCER AU PARC JACK-EYAMIE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 289 759,92 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. Pavage Inter Cité, 485, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de réaménagement des terrains de soccer au parc Jack-Eyamie dans le secteur de Masson-Angers sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 289 759,92 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30338-015-58970	276 924,49 \$	Aménagement de parcs - 2006 - Équipement - Masson-Angers
04-13493	12 835,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30338-017	7 289,74 \$		Aménagement de parcs - 2006 - Réparation de piscines
06-30338-018	15 855,29 \$		Aménagement de parcs - 2006 - Structures de planches à roulette
06-30338-008	10 000,56 \$		Aménagement de parcs - 2006 - Parc des Hautes-Plaines
06-30338-004	4 987,13 \$		Aménagement de parcs - 2006 - Parc Marcel-Gladu
06-30338-015		38 132,72 \$	Aménagement de parcs - 2006 - Équipement - Masson-Angers

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1487 **SOUMISSION 2008 SP 241 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. - FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 68 125,71 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour la fourniture et la plantation de 170 arbres dans l'ensemble de la municipalité pour un montant total de 68 125,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 septembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71431-521-58971	65 107,96 \$	Plantation d'arbres - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	3 017,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1488 **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1183 - AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES - RÉFECTION DES RUES 2008 - GROUPE I - SERVICE D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1183 en date du 2 juillet 2008, a adjugé un contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée pour la réfection des rues 2008 – Groupe I pour un montant total approximatif de 4 895 749,72 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la soumission a été imputé au règlement numéro 440-2008 – Réfection de rues 2008, incluant le montant excédentaire au budget PTI-2008;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier la résolution numéro CE-2008-1183 afin de libérer au règlement numéro 440-2008 le montant excédentaire au budget prévu PTI-2008 et d'imputer ce montant excédentaire au règlement numéro 334-2006;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 334-2006 dispose d'un solde pouvant répondre à cette dépense, et ce, sans affecter les obligations inscrites à ce financement;

CONSIDÉRANT QUE les règles fiscales permettent d'apporter des corrections au niveau des affectations budgétaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-1183 en date du 2 juillet 2008 afin de corriger les affectations budgétaires suivantes :

- réduire l'engagement d'un montant de 1 032 589,23 \$ au poste budgétaire 06-30440-009;
- enregistrer ce même montant de 1 032 589,23 \$ au poste budgétaire 06-30334-001;
- autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1489

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE POL-08-01 - CONGÉ SANS SOLDE - EMPLOYÉE 102955

CONSIDÉRANT QUE l'employée 102955 est policière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE pour des motifs d'ordre familial, celle-ci a demandé un congé sans solde pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la salariée a renouvelé cette demande pour une année supplémentaire, et ce, pour les mêmes motifs;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective applicable à la policière prévoit que la durée maximum d'un congé sans solde est d'un an;

CONSIDÉRANT la situation particulière de l'employée 102955 et les discussions intervenues entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente et autorise le directeur général, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service de police à la signer.

Adoptée

CE-2008-1490

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE POM-08-08 - EXAMEN DE QUALIFICATION - LISTE DE SALARIÉS DISPONIBLES

CONSIDÉRANT le nombre de lieutenants en absence;

CONSIDÉRANT la volonté des salariés disponibles d'agir en fonction supérieure;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre les parties et la lettre d'entente POM-08-07 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente POM-08-08 intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau pour les fins de l'établissement d'une liste de salariés disponibles qualifiés pour agir en fonction supérieure, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général, le directeur du Service de sécurité incendie, le directeur et la directrice adjointe du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente POM-08-08.

Adoptée

CE-2008-1491*

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2774 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES, POLICIERS ET POMPIERS DE LA VILLE DE HULL AFIN DE PRÉVOIR L'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS DE CERTAINS CADRES

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation actuarielle du régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de la Ville de Hull fait état d'un surplus en date du 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le règlement du régime prévoit des dispositions sur l'utilisation du surplus attribuable au groupe des cadres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces dispositions et après entente avec la Ville de Gatineau, l'association représentant les cadres a convenu d'affecter ce surplus à la bonification de leurs prestations;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le texte du régime afin de préciser la bonification des prestations applicables à certains cadres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 464 (11) de la *Loi sur les cités et villes* autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au règlement numéro 2774 concernant le régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de la Ville de Hull conformément aux dispositions de l'annexe A qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire du comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la *Loi sur les cités et villes*.

Les dispositions en annexe prennent effet aux dates prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1492

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR PAUL GAGNON AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS, SECTEUR EST À LA DIRECTION ADJOINTE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux arénas, secteur est à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement (poste MIE-BLE-007 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Paul Gagnon au poste de préposé aux arénas, secteur est à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Paul Gagnon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Ce poste revient de plein droit à monsieur Paul Gagnon, selon les modalités de transition mentionnées à la convention collective (page 111). Cet employé a la possibilité de retourner dans son secteur d'origine avant l'affichage de ce poste vacant.

Le salaire de monsieur Paul Gagnon sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71239-114 – Aréna Buckingham – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1493

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL CHARETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DU GREFFE - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II au Service du greffe des Services juridiques (poste numéro GRF-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Chantal Charette au poste de secrétaire II au Service du greffe des Services juridiques.

Étant donné que madame Chantal Charette occupe déjà ce poste de façon temporaire depuis le 24 septembre 2007, la permanence lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de madame Charette sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 – Bureau du greffe – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1494

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES DUROCHER AU POSTE D'OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ, SECTEUR CENTRE-OUEST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) spécialisé(e), secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro OPT-BLE-195 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Yves Durocher au poste d'opérateur spécialisé, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Yves Durocher sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yves Durocher a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Yves Durocher sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1495

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE MCQUAIG AU POSTE DE COMMIS - PLANIFICATION FINANCIÈRE - DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis – planification financière à la Division de la planification financière du Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-072 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Nathalie McQuaig au poste de commis – planification financière à la Division de la planification financière du Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Nathalie McQuaig est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Nathalie McQuaig sera celui de la classe 4, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1496

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1198 - NOMINATION - ASSESSEUR ET PROCUREUR - ARBITRAGE DE DIFFÉRENDS - POLICIERS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1198 en date du 2 juillet 2008, avait retenu les services de M^e Charles Saucier à titre de procureur patronal dans le dossier de différends avec la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT le fait que nous devons le remplacer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retienne les services de M^e Richard Coutu, de la firme Bélanger Sauvé, à titre de procureur patronal afin de représenter les intérêts de la Ville à l'arbitrage de différends avec la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc.

La résolution numéro CE-2008-1198 en date du 2 juillet 2008 est modifiée en conséquence.

Adoptée

CE-2008-1497

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-20

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHRISTINE CHAPADEAU AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif(ve) au Service de police (poste numéro POL-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Christine Chapadeau au poste de commis administrative au Service de police.

Madame Christine Chapadeau est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Christine Chapadeau sera celui de la classe 3, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien organisationnel – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1498

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-770

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CÉLINE MARTINEAU AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - DIVISION DE L'ANIMATION CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire I à la Division de l'animation culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs (poste numéro ART-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Céline Martineau au poste de secrétaire I à la Division de l'animation culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Madame Céline Martineau est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Céline Martineau sera celui de la classe 4, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71518-112 – Événements interculturels – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1499
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-504

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANNIE-CLAUDE SCHOLTÈS AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable de la diversité culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs (poste numéro ART-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Annie-Claude Scholtès au poste de responsable de la diversité culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Madame Annie-Claude Scholtès sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera le 1^{er} janvier 2009.

Madame Annie-Claude Scholtès sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Annie-Claude Scholtès est établi à la classe 2, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71518-115 – Événements interculturels – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1500

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANNE-MARIE LYRETTE AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT - SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de développement à la Section des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-021 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Anne-Marie Lyrette au poste d'agent de développement à la Section des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull.

Madame Anne-Marie Lyrette est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Anne-Marie Lyrette sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71012-112 – Administration loisirs Hull – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1501*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT les besoins de relève du Service d'évaluation et des transactions immobilières pour les postes d'évaluateurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service d'évaluation et des transactions immobilières :

- créer le poste syndiqué col blanc d'évaluateur I (poste numéro EVA-BLC-060 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 10 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau sous la gouverne du chef de division – Évaluation au Service d'évaluation et des transactions immobilières;
- créer le poste syndiqué col blanc d'évaluateur III (poste numéro EVA-BLC-061 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 12 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau sous la gouverne du chef de division – Évaluation au Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'évaluation et des transactions immobilières en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-112 – Évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif